

Club technique régional des SCOT en région Centre-Val de Loire **Restitution de la journée d'échanges du mercredi 22 avril 2015**

Christophe CHASSANDE, directeur de la DREAL Centre-Val de Loire, accueille les participants.

Point d'actualités sur le récent SRCE et les projets de SDAGE et PGRI dont les dispositions devront à terme être intégrées aux SCOT (par P. BARTHELEMY de la DREAL).

MATINEE sur le volet « habitat-logement » des SCOT

Rappels à l'échelle régionale : il existe une stratégie de l'Etat pour l'habitat en région Centre datée de novembre 2011 (en ligne sur le site DREAL) et aussi une politique régionale du logement du Conseil Régional votée en décembre 2013 (diaporama de I. VALMAGGIA du CR Centre-Val de Loire)*. S'y ajoutent de fortes évolutions du volet logement-habitat des SCOT approuvés entre 2006 et 2013 car les SCOT chiffrent maintenant des intentions et objectifs d'intensification urbaine et d'armature territoriale, en canalisant le flux de logements neufs (extrait des constats en annexe 1)*.

Les orientations du SCOT en matière d'habitat-logement (rôle confié aux EPCI dans la mise en œuvre du SCOT) et soutien apporté aux EPCI dans la mise en œuvre du volet habitat du SCOT (par Carole ALBOUZE et Julien FONTAINHAS du SCOT de l'agglomération berruyère) *

Ce SCOT a été approuvé en 2013. Ses six EPCI sont désignés comme partenaires principaux du SCOT et un « EPCI tour » a été organisé sous forme notamment de 14 réunions en Communautés de Communes (sans parler des réunions pédagogiques avec les communes). Chaque PLH de C.C. devra décliner la feuille de route inscrite au SCOT (figurant pour partie au tableau en annexe 1) ; à l'inverse, sans PLH, le SCOT émettrait un avis défavorable aux projets de PLU. Les PLH ont été lancés presque partout (5 des 6 EPCI), suivis de réflexions sur la création de PLU intercommunal (semblerait pouvoir déboucher sur 2 PLUi dans un premier temps, voire 4 PLUi). Cet exemple illustre bien la capacité récente des SCOT à exprimer une feuille de route aux PLH, en gardant les principes de subsidiarité et de solidarité territoriale, aidé en cela par le montage institutionnel local (entre Bourges +, Pays et contrat de territoire, signé avec la région).

Les contributions des tissus pavillonnaires au renouvellement urbain : enjeux et conditions (par Jean-Charles DESIRE de l'Agence d'Urbanisme de l'agglomération de Tours) *

Des études urbaines de densification de secteurs pavillonnaires existants ont porté sur deux pôles de développement du SCOT de 2013. La conclusion de cette étude « BIMBY » distingue cinq enseignements :

1. Inscrire la réflexion dans une stratégie territoriale globale : celle du projet urbain communal (cf. PADD)
2. Réaliser une analyse urbaine et socio-économique approfondie (enquêtes) à l'échelle des tissus mutables
3. Définir le scénario de densification de chaque site avec les habitants
4. Adapter les outils et règles du PLU en fonction du scénario retenu par la collectivité
5. Accompagner les habitants dans la mise en œuvre de leur projet.

Les conditions d'une densification pertinente et admise par les habitants restent donc complexes.

Un outil pour aborder le thème de la précarité énergétique des logements (par Gilles VALAISON de l'INSEE Centre-Val de Loire) *

Selon la loi Grenelle II : « *Est en précarité énergétique au titre de la présente loi, une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat* ».

L'approche « objective » développée en séance consiste à dire qu'un ménage est précaire énergétiquement si ses dépenses énergétiques dépassent 8% de ses ressources (logement et transports cumulés). La situation globale de la région Centre-Val de Loire s'avère nettement moins bonne que la moyenne nationale. Divers travaux récents ou en cours développent des approches plus fines à ce sujet.

APRES-MIDI sur le volet « suivi et analyse des résultats » des SCOT

Analyse d'une dizaine de SCOT approuvés, et recherches des indicateurs les plus fréquents (par Francis LALBA de la DREAL Centre-Val de Loire) ; document de travail distribué en séance*.

Le L.122-13 du code de l'urbanisme demande une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales, sans redécliner toutes les thématiques du L.121-1 du code urbanisme. Les premières productions de « suivi » ou « bilan » ou « analyse des résultats » repérées en région Centre-Val de Loire comportent un suivi arithmétique du logement neuf (Blois, NOT, Pithiviers, Orléans, ...) ; un SCOT parle aussi de « bilan aux airs de diagnostic » (cf. ci dessous) et certains opérateurs semblent adopter une attitude finalement assez active de cette analyse des résultats pour « rompre avec les idées préconçues qui lient évaluation avec recherche de défauts d'un document ». Toutefois :

a) d'autres annonces et intentions de suivis des SCOT restent à préciser : dans le SCOT X par exemple, avec le suivi des indicateurs de surface des créations de ZAE créées (déjà inscrites au SCOT), ou dans le SCOT Y avec le suivi de la proportion annoncée de construction en Zone Inondable, etc ...

b) la DREAL a repéré un foisonnement considérable d'indicateurs : 369 indicateurs pour 10 thématiques. Les indicateurs les plus fréquents sont la SAU (voir ci-dessous), la fréquentation des TC, le flux de logements neufs et l'évolution de l'occupation du sol.

Le débat en séance souligne l'enjeu des « modalités » d'un suivi plus global embrassant « critères, indicateurs et modalités ».

L'indicateur « Surface Agricole Utile » : ce qu'il faut savoir et/ou faire dire, ou pas, à cet indicateur (par Joël MARTINE de la DDT 41)*

La surface agricole est un indicateur clé de l'occupation du territoire de part sa présence et son importance économique (ressources naturelles, alimentation, ...). Limiter la déprise agricole est une priorité des politiques publiques. La perte de SAU n'est pas suffisante pour mesurer l'étalement urbain (notion d'irréversible ou non). Estimer la perte de SAU est complexe (sources différentes, évolution des données dans le temps...). L'utilisation des données Agreste des recensements agricoles demeure l'une des meilleures sources au niveau des territoires. On dispose d'un historique à un niveau fin (commune) permettant d'estimer son évolution sur une longue période. Cependant sa définition (localisation à la commune siège de l'exploitation) en limite son interprétation sur des zonages fins (inférieurs à 20 000 ha de SAU). D'autres sources (données PAC « Politique Agricole Commune », cadastre, ...) évoluent et permettent de compléter l'information.

Témoignage sur le suivi et l'analyse des résultats du SCOT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais (par Olivier FLORINE du Pays)*

Ce « bilan aux airs de diagnostic » concerne un jeune SCOT approuvé depuis « seulement » 3 ans alors que les données collectées sont souvent sur un pas de temps plus long (6 à 10 ans). Il permet tout de même de présenter les dernières données disponibles et de les confronter au ressenti des différents acteurs sur le terrain via notamment six questions privilégiées pour réaliser ce suivi : 1. Quelles sont les évolutions démographiques ? 2. Où en est l'armature territoriale ? Comment évolue-t-elle ? 3. Comment se développe l'habitat ? 4. Vers quel développement économique se dirige-t-on ? 5. Quelle estimation de la consommation d'espace ? 6. Des pratiques de transports bouleversées ? Ce suivi permet enfin de jalonner utilement le calendrier et la méthode de future révision-grenellisation de ce SCOT.

Prochaine journée du club régional le jeudi 17 septembre 2015, à la DDT du Loir et Cher, à Blois.

Annexe 1 : les objectifs chiffrés des SCOT

Annexe 2 : bibliographie succincte sur le suivi des SCOT.

Annexe 3 : exemples de thématiques et focus évoqués pour l'analyse et résultats des SCOT

Annexe 4 : liste des participants le 22 avril 2015.

Rappel : taper « club SCOT » sur un moteur de recherche conduira à ce club et aux diaporamas (*) présentés en séance.

Annexe 1 : les objectifs habitat-logement des SCOT les plus urbains en région Centre-Val de Loire

Les objectifs chiffrés des SCOT couvrant les Communautés d'Agglomérations de Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux, Orléans, et Tours figurant ci-dessous sont à prendre avec précautions selon leur place dans le SCOT (RP, PADD, DOG-DOO, ...) :

SCOT approuvé en	En nb de logements neufs par an	% de répartition des logements neufs selon l'armature urbaine	% minimum de nouvelles capacités de logement en Tissu Urbain Existant	En hectares maxi consommés pour du résidentiel neuf	En logts par ha, densité des opérations neuves
Blois 2006	659	Non explicite	Non explicite	Non explicite	Non explicite
Chartres 2006	600	Non explicite	Non explicite	Non explicite	Non explicite
Orléans 2008	1 550	Non explicite	Non explicite	En partie explicite	Non explicite
Châteauroux 2012	400	40 %, 30 %, 12 %, 18 %	20 %	Non explicite	20
Bourges 2013	623	64 %, 10 %, 17 %, 9%	30 %	712 ha	30, 20, 12, 10
Tours 2013	1 790	59 %, 17 %, 24 %	60 %	800 ha	25, 20, 15

Commentaires sur le tableau ci-dessus :

- arithmétiquement parlant, le volet logement-habitat des SCOT se renforce progressivement, permettant aux SCOT de mieux orienter les PLH,
- la territorialisation de la production de logements neufs prend la forme d'objectifs multiples, chiffrés et corrélés, par niveau dans l'armature urbaine, par secteur géographique, par EPCI, avec une part croissante du tissu urbain existant,
- cette territorialisation chiffrée servira logiquement aux futurs suivis et analyses de leurs résultats sur le volet « logement ».

Annexe 2 : bibliographie succincte sur le suivi des SCOT.

CGDD (Commissariat Général du Développement Durable), décembre 2011.

L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme - Le Guide.

Ministère de l'écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, collection Références (ce guide comporte *un jeu de fiches*) :

- Fiche méthode 8 : le décryptage des SCoT (comment lire un SCoT par phases). 5 p.
- Fiche méthode 10 : les plans et programmes que les documents d'urbanisme doivent prendre en compte. 8 p.
- Fiche exemples 19 : les dispositifs de suivi et les indicateurs. 10 p.

CERTU, 2012.

La mise en œuvre d'un SCoT. Cinq *plaquettes sur les démarches à suivre après l'approbation d'un SCoT*

- La mise en œuvre d'un SCoT – La localisation du développement urbain déclinée dans le PLU. 14 p.
- La mise en œuvre d'un SCoT – Préservation des espaces naturels et agricoles dans les SCoT. 12 p.
- La mise en œuvre d'un SCoT – Quelle gouvernance pour le suivi du SCoT ? 12 p.
- La mise en œuvre d'un SCoT – Indicateurs de suivi. 12 p.
- La mise en œuvre d'un SCoT – Synthèse. 8 p.

DGALN, juin 2013.

Le SCoT - Un projet stratégique partagé pour l'aménagement durable d'un territoire. 152 p.

Extraits « choisis » de ces guides

- Mieux vaut quelques indicateurs bien renseignés qu'une batterie d'indicateurs nombreux et difficiles à suivre (CGDD).

- Les indicateurs de suivi sont une aide à la décision pour la gestion du SCOT (CERTU).

- Une ingénierie est nécessaire pour réaliser le suivi et la mise en œuvre du SCOT (DGALN).

Annexe 3 : exemples de thématiques et focus évoqués pour l'analyse et résultats des SCOT

En lien avec l'environnement, cité au L.122-13 du code de l'urbanisme :

- Eau ; en lien avec la future révision du SDAGE L.B..
- Biodiversité ; en lien avec le SRCE Centre-Val de Loire approuvé en janvier 2015.
- Paysages ; en lien avec le plan de gestion du site reconnu comme patrimoine mondial, s'il existe.

En lien avec ce même L.122-13 du code de l'urbanisme :

- Transports et déplacements ;
- Consommation d'espace, en habitat comme en zone d'activités ;
- Implantations commerciales ;

Et aussi :

- Logement ; thématique particulièrement d'actualité.
- Vulnérabilité au risque inondation ; idem, en lien avec le futur PGRI.
- Feuille de route donnée aux documents de rang « inférieur » (PLUi, PLU, PLH, PDU).
- Etat d'avancement des principaux projets cités au SCOT (grand équipement, Zone d'Activité, infrastructure, ...)

Sans chercher ici l'exhaustivité, et en rappelant que le processus d'évaluation environnementale des SCOT couvre déjà globalement le volet environnement déjà cité.

Annexe 4 : liste des participants

CLUB TECHNIQUE REGIONAL DES SCOT EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Liste des participants au club n° 9 du 22 2015 13

Participation au déjeuner commun-eultron	Prénom	Nom	Fonction	Institution	Téléphone	Mail
OUI	Isabelle	VALMAGNIA	dir. adjointe	Region		
OUI	Yves	CLAUDE	SICAD			
OUI	Pierre	DUMON	chef du département Logement Habitat	DREAL		
OUI	Arnaud	BALSON	chef du département Aménagement Durable Territoire	DREAL		
OUI	Philippe	LEAUTANT	unité économie et DDT 36	DDT 36		
OUI	Frédéric	TALLOIS	chef de projet scot aggl. Tourange	SMAT		
NON	Opélie	GUINARD	resp habitat	communauté d'aggl. Orleans val de Loire	38784840	
NON	Guillaume	Gautrais	chargé de mission habitat	DDT 45		
OUI	Delphine	TACHET	chargée de projet scot Blénaise	SIAB.	0254565173	erab-dtchet@orange.fr
OUI	Julien	FONTAINE	chargé de mission volet habitat de scot	SIAB - SCOT aggl. benayeur -	02-48-09-22	Julien.Fontaine@aggl-benayeur-plus.fr
OUI	Cécile	ALBOUZE	chef de projet scot	SIFARS - SCOT de Bouges	02-46-47-02-34	c.albouze@aggl-bouges-plus.fr
NON	Yvan	TRIBAUT	chargé de mission volet habitat de scot	Region	02-38-70-32-60	
OUI	Sébastien	DESTOUCHES	chargé de mission scot	Pays castelroussin		scot@payscastelroussin.com
OUI	Cardoso	NARRENOT	chargé de mission scot	SCOT Bonne Marche	09 64 44 64 48	scotbonne@ymail.com
OUI	Delphine	CHARTRY	DDT 36	DDT 36		
OUI	Patricia	BERNHEIM	resp UCEP	DREAL CVDL		

CLUB TECHNIQUE REGIONAL DES SCOT EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Liste des participants au club n° du 22.06.2015 2/3

Participation au déjeuner commun - omlion	Prénom	Nom	Fonction	Institution	Téléphone	Mail
NON	Jane	PASSARIEU	chargé de mission Planification	Communauté d'agglomération Val de Loire	02 38 78 4960	jpassarieu@agglo-val-de-loire.fr
NON	Cécéline	DUVALLET	Responsable Qualification	"	02 38 78 2604	gduvallet@agglo-val-de-loire.fr
NON	Sandra	MARIN	Agente de Développement	PAYS LOIRE BEAUCO	02 38 46 41 70	pays.loire.beauce@beauce.fr
NON	Océane	AUCLAN	Maître de développement	Pays Centre d'Iloires Val de Loire	02 38 46 31 40	pays.pctraloires@wanadoo.fr
NON	Kevin	BOUÉOU	Directeur	SCOT Nantais en Gâtinais	02 49 37 87 80	k.gouey@scotmail.com
OUI	Clotilde	EL MAZOUNI	chargé de mission politiques urbaines	AST 37	02.47.70. 80.15	clotilde.el-mazouni@ast-37.fr
OUI	Myriam	RUFFAT	chargé de mission SCOT	PAYS DU CHINONNAIS	02.47.97 09.09	scot@pays-du-chinonnais.fr
NON	Emmanuel	A. DON	chef SCOT	DREAL Centre-Val de Loire	4142	
OUI	Arnaud	HANSE	chargé mission SCOT	Pays de Beauce	02 37 93 03 11	scot.paysdebeauce@wanadoo.fr
OUI	Oliver	FIORINE	chargé de mission SCOT	Pays Beauce Gâtinais et Plaines	/	scot.pbsp@orange.fr
OUI	Emmanuel	GAUTHIER	chef SCOT	DDT 28	/	emmanuel.gauthier@univ-st-louis.fr
OUI	Gabriel	BROCHART	Responsable P.O.E pôle observation et études	DDT 28	02 37 20 41 70	gabriel.brochart@univ-st-louis.fr
NON	Gilles	VALAISON	chef de projet	DR INSEE Centre-Val de Loire	02 38 69 53 78	gilles.valaison@insee.fr
OUI	Dominique	FALUERO	chef SVA	DDT de Loir-et-Cher	02 54 55 56 56	dominique.faluer@loir-et-cher.fr

